

Cabinet du Maire

PB/AL

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé,
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Fontenay-aux-Roses, le 25 octobre 2011

Monsieur le Ministre,

Étant élu de terrain et médecin hospitalier, je vous adresse un appel extrêmement inquiet face à la régression de notre système de santé basé sur la solidarité nationale, et sur le malaise des professionnels de santé.

La situation de notre système de santé est particulièrement préoccupante depuis la loi HPST qui menace la notion de service public en supprimant l'appellation «Service public hospitalier», au profit d' «Établissement de santé», et prévoit de supprimer 20 000 emplois dans les hôpitaux en France, alors même que le service public hospitalier manque cruellement de moyens humains et financiers et que les déserts médicaux se multiplient.

L'aggravation des déserts médicaux s'illustre, chaque jour, sur nos territoires. C'est le cas de l'hôpital Antoine Béclère, le seul établissement hospitalier de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de son territoire de santé (92 sud) où vivent plus d'un demi million d'habitants, qui voit ses services délocalisés et les conditions de travail de l'ensemble de son personnel se dégrader. Il est ni acceptable, ni même compréhensible, qu'un hôpital de proximité, reconnu pour son niveau d'excellence et au budget équilibré, comme hôpital Antoine Béclère, puisse se voir amputer de ses moyens et de ses services au détriment du personnel de santé et de la population locale.

Pis, c'est la mission même de service public de proximité de l'hôpital Antoine Béclère qui est aujourd'hui menacée avec le projet de partage alterné de la permanence des soins la nuit entre l'hôpital Antoine Béclère et la Clinique privée d'Antony. Or, en aucun cas, un établissement privé ne peut être autorisé à assurer une mission de service public si un établissement public est situé sur le territoire de santé, ce qui est le cas de l'hôpital Antoine Béclère.

À cette remise en cause du service public hospitalier, s'ajoutent de nombreuses mesures qui mettent à bas notre système de santé basé sur la solidarité nationale: la hausse des taxes sur les mutuelles, l'instauration des franchises médicales, le déremboursement de certains médicaments, la fuite en avant des dépassements d'honoraires, le retrait de l'hypertension de la liste des ALD, la remise en cause de la spécificité médicale et de l'autonomie des sages-femmes, etc. Autant de mesures qui instaurent une santé à deux vitesses où les classes populaires et moyennes, déjà durement touchées par la crise économique, se voient contraintes à renoncer de se soigner.

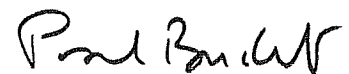
VILLE DE
FONTENAY
aux roses

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Comme de nombreux élus locaux et nombre de professionnels de santé attachés à la défense du service public hospitalier et à l'égalité d'accès aux soins pour tous, je ne peux laisser faire une telle remise en cause de notre système de santé qui favorise les structures privées à but lucratif et aggrave les inégalités sociales et territoriales dans notre pays.

Aussi, je vous saurais gré de revenir sur les mesures sus-mentionnées, de garantir la pérennité de notre système de santé basé sur la solidarité nationale, et de redonner les moyens humains et financiers au service public hospitalier, notamment pour l'hôpital Antoine Béclère.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter à ma démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Pascal BUCHET
Maire de Fontenay-aux-Roses
Conseiller général des Hauts-de-Seine

HÔTEL DE VILLE

75, RUE BOUCICAUT - 92260 FONTENAY-AUX-ROSES
ENTRÉE DU CENTRE ADMINISTRATIF : SQUARE GEORGES POMPIDOU
TEL. 01 41 13 20 00 - FAX : 01 41 13 21 11 - www.fontenay-aux-roses.fr